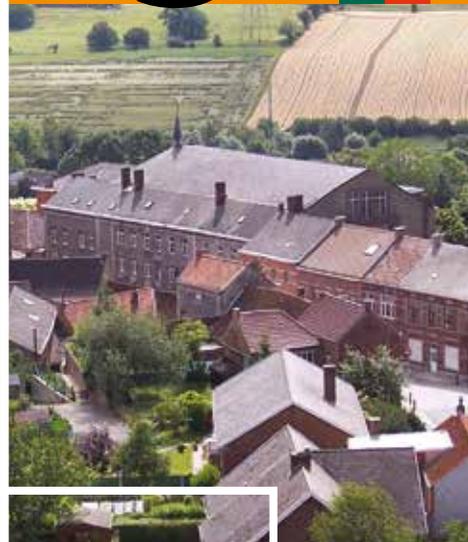
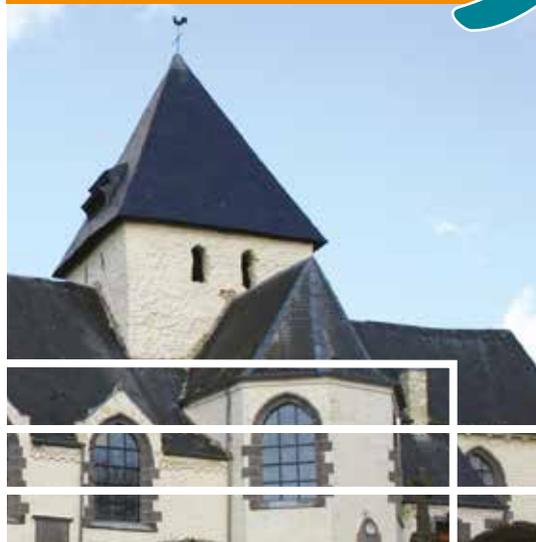


Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Janvier 2024



n°200

sommaire



AÎNÉS



BUDGET



TRAVAUX

ÉDITO: LA BIENVEILLANCE

Ce mot se concrétise particulièrement pendant les périodes de Noël et de Nouvel an. Nous prenons soin de regarder autour de nous, de souhaiter à tout un chacun, à la famille, aux amis, à nos connaissances, de joyeuses fêtes, du bonheur, de la prospérité et une bonne santé. Nous préparons cette période au sein de notre commune avec de très belles festivités comme Féerittre, la Saint-Nicolas, la balade lumineuse, les concerts de Noël qui apportent un plus et nous plongent dans cette ambiance festive.

La bienveillance est un mot qui peu à peu disparaît des discours politiques et de la réalité de terrain, c'est presque devenu un mot désuet dans notre société qui avance très vite où c'est l'argent qui domine, où l'humain est souvent écrasé par des considérations opaques.

C'est certainement un mot qui n'est plus utilisé en Ukraine, en Russie, en Israël et à Gaza et dans bien d'autres endroits de notre monde.

Et pourtant à notre échelle, dans notre commune, dans toute notre action politique la bienveillance doit être présente.

Veiller au bien de notre population doit se retrouver dans tous nos actes, dans toutes nos décisions.

Nous avons subi au cours de ces cinq dernières années plusieurs crises : faillite des papeteries, restructuration de NLMK, la Covid, la crise énergétique et toutes ses conséquences sur notre niveau de vie et dernièrement le PFAS.

Bien sûr ces crises ont été surmontées une à une mais elles laissent des traces importantes au sein de notre population.

C'est ainsi que dans le budget du CPAS, nous constatons que l'aide sociale sollicitée par nos citoyens passe de 182.000 € en 2019 à une estimation de 477.000 € en 2024.

Ce chiffre est révélateur de la situation actuelle et seulement par ceux qui ont demandé une aide au CPAS. Mais combien, par dignité, ne veulent pas de cette aide alors qu'ils ont de gros problèmes. Nous pensons ici aux familles monoparentales, aux pensionnés, à ceux ayant perdu leur emploi. ...

Or, la commune peut répondre à ces demandes car dès le début de la première crise de nos entreprises, nous

avons complètement changé notre manière de gérer. Nous avons réalisé des efforts dans les dépenses tout en privilégiant le bon fonctionnement des services. Autre enseignement du budget, nous prévoyons un boni de 289.000 € mais surtout, nous avons des réserves et des provisions pour plus de 3.877.000 € ; ce qui nous permet de voir venir.

Cela nous permet aussi de veiller au bien de nos enfants en terminant de nouvelles classes, en veillant au bien de nos employés en améliorant leur environnement de travail en terminant le centre administratif et en améliorant le hall des travaux pour répondre aux normes de bien-être pour nos ouvriers et améliorer le fonctionnement.

C'est pourquoi, je vais terminer avec bienveillance en vous souhaitant au nom du Collège, tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour 2024.

> Pour le Collège, Christian Fayt, Bourgmestre



ACTIVITÉS DES AÎNÉS : A VOS AGENDAS...

VOYAGES

LE 21 MARS: MUSÉE DES SCIENCES NATURELLES ET BRUXELLES.



Lors de cette excursion, vous aurez l'occasion de visiter la Galerie des Dinosauriens de l'Institut des Sciences naturelles de Belgique.

Avec plus de 3000m² et des dizaines de spécimens, c'est aujourd'hui la plus grande salle d'Europe entièrement consacrée aux dinosaures, à leur découverte, leur vie et leur évolution.

Vous serez accompagnés, lors de cette visite par un guide expérimenté qui vous permettra de mieux comprendre cette période de l'histoire de la vie. Après la balade guidée, vous pourrez être plus actif, on vous propose d'expérimenter certaines facettes du métier de paléontologue et de géologue au cours d'ateliers pendant lesquels vous pourrez notamment manipuler de véritables fossiles et minéraux, vous essayer à :

- l'assemblage des os de la main d'un iguanodon, retracer la ligne du temps imagée de l'histoire de la vie sur terre,
- apprendre à distinguer un fossile d'une simple pierre,

- vous familiariser avec la méthode de production de moulage,
- observer une carotte de fouille, etc.

Une matinée bien remplie qui sera suivie d'un repas dans ce lieu d'exception.

Prix : 45 euros.



LE 18 AVRIL: LEUVEN

Visite guidée de la ville, du petit béguinage et de l'abbaye St Gertrude.

Repas le midi.

Prix : 55 euros.



LE 18 MAI

(attention... c'est un samedi):

LES JARDINS D'ANNEVOIE.

C'est le week-end vénitien, repas « vénitien » le midi.

Prix : 55 euros.



INITIATION AUX GSM ET TABLETTES



cours (initiations) se donneront à la salle planchette d'Iltre de 9 à 12 heures pour le

Les mardis 6-13-20-27 février 2024, les

prix de trois euros pour les 3 heures... soit 12 euros pour toutes les séances.

Il est absolument nécessaire de s'inscrire le plus rapidement possible... dès maintenant.

Pour toute informations et inscriptions, contacter

Arthur Deghorain (0475/59.86.05)

PLACE AUX ENFANTS 2023



En octobre, les petits citoyens ittrois de 8 à 12 ans sont partis à la découverte de quelques entreprises et services de leur commune.

Un grand merci à nos partenaires de cette année :

- Le Service Travaux de la Commune d'Iltre
- L'OCCDS (Obeissance Club du Chien de Samme)
- La Brasserie des Artistes
- La Ferme de la Motte



1^{ÈRE} RÉUNION DU CCE

Après avoir prêté serment le 17 octobre, les nouveaux élus du Conseil Communal des Enfants (CCE) se sont directement mis au travail !



La première réunion du CCE a eu lieu le 7 novembre et avait pour objet la mise en commun des projets de chaque conseiller.



C'était une réunion riche en échange et pleine d'idées pour les enfants de la commune.



ATELIERS « ALIMENTATION SAINE ET ÉQUILIBRÉE »

A l'initiative du Plan de Cohésion Sociale, des ateliers sur l'alimentation se dérouleront un samedi par mois dans la cuisine de la salle polyvalente de 12h00 à 14h00, à savoir les

20/01, 24/02, 23/03, 20/04, 25/05, 22/06.

Les places seront limitées à 10 personnes par atelier.

Chaque session sera différente.

Vous serez amenés à apporter parfois vos ingrédients, restes, ustensiles.

Dans tous les cas, vous devrez apporter vos propres couverts pour déguster vos préparations en fin d'atelier.

Vous êtes intéressés ?

N'hésitez pas à suivre la page Facebook « PCS Ittre ».

Les informations et les modalités d'inscription y seront notés chaque mois (2 semaines environ avant chaque atelier).

Vous pouvez également contacter le PCS par mail à l'adresse

pcs@ittre.be

A bientôt !



« IL PARAÎT QUE... « LA SOLITUDE ÇA N'EXISTE PAS » - CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE D'ITTRE (C.P.A.S.) AIDE AUX FAMILLES ET AUX AÎNÉS

En 1969, Bécaud chantait « La solitude ça n'existe pas ».

D'après l'institut national de statistique (INS), d'ici 2050 la Belgique comptera plus de 970 000 personnes de plus de 80 ans ce qui représentera 10 % de la population. Nous savons par ailleurs que sur les 50 dernières années, l'espérance de vie a augmenté en moyenne de 12 années.

Avec ces évolutions, se pose la question des relations sociales de nos aînés.

Que ceux-ci soient chez eux ou en institution, nos aînés sont demandeurs de relations sociales et si la plupart d'entre eux gardent une vie sociale, d'autres doivent faire face à l'isolement et à la solitude. L'isolement peut se « mesurer » entre autres au nombre de contacts que l'on a avec d'autres personnes mais la solitude c'est un sentiment qui repose sur la qualité de nos relations sociales.

L'absence ou la perte d'un partenaire, les problèmes d'argent, la maladie mentale ou physique, la perte d'autonomie, l'éloignement des enfants, la difficulté de communiquer, la peur de devenir un fardeau, la perte du réseau d'amis, la peur de sortir ou de tomber... sont des causes possibles du sentiment

de solitude.

Pour le surmonter il est possible de créer une dynamique positive, mais comment ?

L'entourage a un rôle important à jouer : garder le contact en passant ou en téléphonant, les inviter à rester actif en les accompagnant par exemple lors d'une sortie, un atelier bricolage ; parcourir un album photo ou même réaliser une recette qui rappelle le passé.

Mais si le temps manque, il est aussi possible de faire appel à une aide familiale pour accompagner les aînés dans leur quotidien.

Outre leur contribution dans la rupture avec le sentiment d'isolement, ce sont aussi des personnes de ressources qui veillent au confort physique et moral des seniors.

Par sa présence, l'aide familiale permet à nos aînés de renouer du lien social grâce à des échanges, des promenades ou encore des activités.

Pour tout renseignement, merci de prendre contact avec Bernard, responsable du service d'aide aux familles du CPAS au numéro: **067/64.71.67** du lundi au vendredi de 08h30 à 15h30.



DU CHANGEMENT DANS LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS

A partir du 1er février 2024, vos déchets ménagers résiduels (sacs blancs) seront collectés toutes les deux semaines.

Deux raisons : l'une économique, l'autre environnementale.

La première : ce changement de fréquence permet de contenir les augmentations de coûts liées à la conjoncture en raison de la hausse importante du prix du carburant et de la main d'œuvre notamment.

La deuxième et non la moindre : environnementale.

La mise en place d'une collecte sélective des déchets organiques et l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques dans le sac bleu PMC ont considérablement modifié les gestes de tri. Cela a entraîné une diminution de la quantité des déchets ménagers résiduels (déchet non triés) d'environ 15 %. Cela signifie que davantage de déchets sont aujourd'hui recyclés ou valorisés. Une évolution favorable pour l'environnement !

Adapter la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels à la quantité de déchets produite et encourager les gestes de tri

En poursuivant nos efforts de tri des déchets organiques

et PMC, la production de déchets résiduels continuera de baisser. De nombreux habitants ont déjà adopté le rythme de sortir leur sac blanc toutes les 2 semaines

En 2023, trois communes du Brabant wallon dont les déchets sont collectés aussi en sacs ont déjà franchi cette étape, obtenant des résultats très encourageants. A ce jour, sur l'année, les déchets résiduels ont diminué de 26 kg par habitant par an, soit une réduction de 21 %, tandis que la collecte de déchets organiques a augmenté de plus de 11 kg par habitant par an, soit une multiplication par trois. En 2024, la majorité des autres communes du Brabant wallon emboîteront le pas à différentes périodes de l'année.

Mieux trier les déchets organiques : un véritable plus pour la nature

Avec la valorisation des déchets organiques, rien ne se perd, tout se récupère ! Ces déchets peuvent non seulement être transformés en énergie renouvelable (biogaz) mais aussi être valorisés comme engrais de qualité permettant d'enrichir les sols. Tout bénéfice pour l'agriculture locale !

Dans le contexte énergétique actuel, le recyclage et la valorisation sont fondamentaux pour limiter les pénuries de matières premières et ainsi maîtriser l'augmentation des prix des produits de consommation.

Vous compostez à domicile ? La collecte des déchets organiques est complémentaire pour certains types de déchets qui sont difficilement ou non compostables tels que les viandes cuites, les os, les coquilles, etc.,

Retrouvez toutes les informations concernant ce changement de fréquence de collecte dans votre calendrier des collectes 2024 ou sur l'application Recycle

En résumé





LE BUDGET 2024 DE LA COMMUNE ET DU C.P.A.S.

Les budgets de la commune et du C.P.A.S. pour 2024 restent des budgets sérieux, solidaires et prudents. Ils ont été approuvés lors de

la séance du conseil communal de ce 19 décembre 2023.

BUDGET COMMUNAL

Même si ce budget est le dernier de cette législature, notre commune doit pouvoir continuer à fonctionner et la majorité a souhaité que les services rendus aux citoyens, aux écoles, aux personnes en difficultés qui sont de plus en plus nombreuses, aux associations, aux clubs sportifs, ... soient tous maintenus.

SERVICE ORDINAIRE

Le budget 2024 s'établit avec 14.306.322 € de recettes et 14.016.622 € de dépenses, soit un résultat positif de 289.700 €.

A l'exercice propre, le montant des recettes s'élève à 13.405.875 € alors que le montant des dépenses est de 13.110.640 €, soit un résultat positif de 295.235 €.

RECETTES

Les recettes s'élèvent à 14.306.322 €, soit 384.472 € en moins qu'au budget initial 2023.

Quelles sont les modifications importantes si l'on compare le budget initial de 2023 avec le budget initial de 2024 :

• Fonds des communes	+ 160.000 €
• Prémont immobilier (Pr.I.)	+ 115.000 €
• Utilisation de la provision pour la force motrice	+ 350.000 €
• Impôt des personnes physiques (I.P.P.)	- 75.000 €
• Compensation plan Marshall	+ 35.517 €
• Utilisation de la provision -dotation zone de police	+ 40.000 €
• Exercices antérieurs	+ 456.000 €
• (réestimation des recettes IPP de 2023)	

Notons également que le budget initial de 2024 s'ouvre avec 900.446 € de boni présumé au service ordinaire.

DEPENSES

Les dépenses s'élèvent à 14.016.621 €, soit 521.242 € en moins qu'en 2023.

Quelles sont les modifications importantes dans ce budget de 2024 par rapport au budget initial de 2023 :

• Dépenses de personnel	+ 48.286 €
• Frais de fonctionnement	- 12.575 €
• Dépenses de transfert	+ 331.033 €
• Dotation au C.P.A.S.	+ 154.397 €
• Dotation zone de police	+ 106.830 €
• Subvention au Siti	+ 7.500 €

• Subside au Musée Marthe Donas	+ 4.000 €
• Subvention à la RCA	+ 17.998 €
• Subvention à la fabrique d'église de Haut-Ittre	+ 5.446 €
• Subvention à la fabrique d'église d'Ittre	+ 23.748 €
• Dépenses de dettes	- 36.719 €

Notons également qu'un prélèvement de 905.981 € est opéré pour alimenter le fonds de réserves extraordinaires.

QUATRE CHIFFRES IMPORTANTS :

• Total général des recettes	14.306.322 €
• Total général des dépenses	14.016.621 €
• Résultat budgétaire de l'exercice	289.701 €
• Prélèvement pour financer l'extraordinaire	905.981 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le montant total des recettes et des dépenses, à l'extraordinaire, est de 954.481 €.

RECETTES

• Prélèvement de l'ordinaire vers l'extraordinaire	905.981 €
• Subside provincial – Economie d'énergie	48.500 €

DEPENSES (les plus importantes)

• Extension du hall des travaux	150.000 €
• Eclairage public	136.582 €
• Rachat des modules de l'école d'Ittre	100.000 €
• Remplacement châssis et chaudière Salle polyvalente, centre administratif	90.000 €
• Annuités SPGE	84.088 €
• Matériel informatique et mobilier Dont extension centre administratif	92.000 €
• Economie énergie dans les écoles	72.000 €
• Matériel et véhicules service travaux	68.000 €
• ZEC de Baudémont	50.000 €
• Réfection local du Patro	10.000 €
• Système de filtration de l'eau dans écoles	10.000 €
• Equipement plaine de jeux	10.000 €

RESERVES ET PROVISIONS

La réserve ordinaire = 1.280.842 €
La réserve extraordinaire = 1.361.353 €

• PIC 2022 - 2024	333.293 €
• PIMACY	192.834 €
• TVA RCA	835.225 €

Tout en sachant qu'un prélèvement de 905.981 € a été opéré pour alimenter l'extraordinaire de 2024

Provisions : 1.235.000 €

• Force motrice	450.000 €
• Provision énergie	400.000 €
• Cotisation responsabilisation	150.000 €

• Dotation zone de police	110.000 €
• C.P.A.S.	125.000 €

Tout en sachant que 402.800 € ont été utilisés dans ce budget 2024 (350.000 € force motrice – 40.000 € police – 12.800 € La Valette)

Soit un total de réserves et de provisions de 3.877.195 €



BUDGET DU C.P.A.S.

Ce budget 2024 est réaliste et raisonnable, même si les dépenses de transfert dans la fonction de l'aide sociale sont en augmentation depuis plusieurs années déjà.

Le budget 2024 du C.P.A.S. en prévision de recettes et de dépenses à l'ordinaire, s'élève à un montant de 4.276.224 € alors qu'en 2023, le budget initial était de 4.021.627 €, soit une augmentation de 254.597 €.

Ce budget est calculé au plus juste, aussi bien pour les dépenses que pour les recettes tout en maîtrisant au maximum tous les postes de dépenses sauf pour les dépenses de personnel qui sont liées à l'indexation des salaires.

Le montant de l'intervention communale passe de 1.342.783 € à 1.497.180 €, soit une augmentation de plus de 154.397 €, ce qui représente une augmentation de la dotation communale de 11 %.

Notons aussi que lors de l'établissement de ce budget 2024, un prélèvement de l'entièreté des réserves, soit 129.846 €, a été opéré sur la réserve ordinaire pour alléger et lisser le montant de l'intervention communale.

Sans ce prélèvement, le montant de l'intervention communale aurait été de 284.243 €.

LES SERVICES

Tous les services rendus aux citoyens par le C.P.A.S. seront maintenus.

LES DÉPENSES

Les frais de personnel augmentent de 4 % et représentent dans ce budget 2.732.498 €, soit un peu plus de 64 %.

Il est vrai que dans ce budget, le poste traitement reste considérable. Mais le but premier du C.P.A.S. étant le service aux citoyens, il est tout à fait concevable que la masse



salariale soit importante, car comment pouvoir rendre des services sans personnel.

Les frais de fonctionnement sont également en augmentation, augmentation due notamment aux coûts énergétiques et des denrées alimentaires, ils représentent

dans ce budget 466.116 €, soit une augmentation de 13 %. Pour ce qui concerne les dépenses de transfert, elles se concentrent quasi exclusivement dans la fonction de l'aide sociale et de la réinsertion socio-professionnelle.

Ces dépenses de transfert s'élèvent à 1.055.809 €, soit 4,4 % d'augmentation.

Comme chaque année, il est très difficile d'estimer le montant des dépenses d'aide sociale mais si les demandes explosent comme en 2022 et 2023, ces dépenses devront être augmentées lors des modifications budgétaires qui seront opérées dans le courant de 2024.

LES RECETTES

Les recettes sont en augmentation de près de 255.000 € dont

129.846 € de prélèvements sur les réserves et 154.397 € supplémentaires de dotation communale.

Le C.P.A.S. continuera bien évidemment à remplir ses missions obligatoires mais ne se contentera pas de se limiter à celles-là. Il maintiendra une série de services aux citoyens comme les repas à domicile et dans les écoles, le service accueil de la petite enfance, les aides familiales, ...

Vous aurez pu constater que dans ce budget 2024, le C.P.A.S. tente de maîtriser au maximum les dépenses dont il a la maîtrise.

Par contre, l'indexation des salaires, l'augmentation des dépenses sociales et des frais de fonctionnement rendent ce budget difficile à boucler et nous a obligé à demander une augmentation de la dotation communale..



AVEZ-VOUS DROIT À UNE ALLOCATION DE CHAUFFAGE ?

⇒ VOUS VOUS CHAUFFEZ AVEC UN DES TYPES DE CHAUFFAGE SUIVANTS

- le gasoil de chauffage
- le pétrole lampant (type c)
- le gaz propane en vrac

pas pour :

- le gaz naturel par raccordement au réseau de distribution de ville
- le gaz propane en bonbonne ou le gaz butane en bonbonne

⇒ ET VOUS APPARTENEZ À UNE DES CATÉGORIES SUIVANTES :

1^{ÈRE} CATÉGORIE : Les personnes bénéficiant d'une intervention majorée de l'assurance soins de santé

Si vous êtes bénéficiaire d'une intervention majorée de l'assurance soins de santé et que le revenu de votre ménage remplit les conditions de la 2^{ème} catégorie.

Dans les cas suivants, il n'y a pas lieu de faire une enquête sur les revenus:

1. lorsque le ménage est composé d'une personne isolée (avec ou sans enfants à charge) bénéficiant du statut BIM ;
2. lorsque l'ensemble du ménage est BIM.

Dans tous les autres cas, il faut faire une enquête sur les revenus.

Le CPAS doit déterminer si le montant annuel des revenus bruts imposables du ménage ne dépasse pas € 23.851,17, majoré de € 4.413,54 par personne à charge (01/11/2023).

Pour être considérée comme personne à charge, les revenus nets doivent être inférieurs à € 3.490, sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires pour enfants.(01/01/2023)

Dans cette catégorie, il ne faut pas tenir compte du patrimoine immobilier du ménage.

2^{ÈME} CATÉGORIE : Les ménages à faibles revenus

Pour les demandes à partir du 01/11/2023: le montant des revenus annuels bruts imposables de votre ménage est inférieur ou égal à € 23.851,17 augmentés de € 4.413,54 par personne à charge.

3^{ÈME} CATÉGORIE: les personnes surendettées

- Si vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes
- et que le CPAS a constaté que vous ne pouvez pas faire face au paiement de votre facture de chauffage.



Image par Gerd Altmann de Pixabay

⇒ ALORS, VOUS AVEZ DROIT À UNE ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Par période de chauffe et par ménage, une allocation de chauffage est accordée pour un maximum de 2.000 litres.

Le montant de l'allocation dépend du type de chauffage, du prix par litre, de la catégorie à laquelle vous appartenez et de la date de livraison.

Livraison entre le 1er avril 2023 et le 31 décembre 2023 :

Pour les combustibles livrés en vrac, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre.

Pour le gasoil de chauffage et le pétrole lampant (type c) acheté en petite quantité à la pompe, il existe une allocation forfaitaire de 210,00 € si la livraison a été effectuée entre le 1er avril 2023 et le 31 décembre 2023.

Une allocation forfaitaire ne peut être obtenue qu'une fois par période de chauffe.

OÙ ET QUAND INTRODUIRE VOTRE DEMANDE ?

Après du CPAS de votre commune et dans les 60 jours de la livraison

Via ce site:

<https://www.fondschauffage.be/>

vous trouverez les informations expliquant la mesure de façon courte et simplifiée, destiné au groupe cible.





PFAS - COURRIER DU COLLÈGE ET RÉPONSE DE LA SWDE

Le 12 décembre dernier, la commune écrivait au Président du Comité de Direction de la SWDE afin de savoir si, malgré les résultats des analyses effectuées sur notre commune qui montrent des niveaux de PFAS en dessous du seuil prévu par la future norme de 100 ng/l, des mesures seront prises de leur côté pour diminuer ces chiffres qui restent élevés par rapport à la moyenne.

Voici la réponse du Président du Comité de direction:

« Verviers, le 21 décembre 2023

Monsieur le Bourgmestre,

Objet : Commune d'Iltre - PFAS

Votre courrier du 12 décembre concernant la diminution

de la teneur en PFAS dans votre eau de distribution a retenu notre meilleure attention.

Les actions menées pour diminuer la teneur en PFAS dans votre eau de distribution sont différentes selon la zone de distribution concernée.

D'une part, la zone de distribution n°1147 Iltre/Baulers est alimentée par un mélange de l'eau traitée des captages de Baulers et de Nivelles, ainsi que l'eau achetée à inBW et à Vivaqua. A partir du moment où c'est cette dernière qui contient les plus hautes valeurs en PFAS, nous veillons à fournir un maximum d'eau en provenance de nos captages de Baulers.

D'autre part, la zone de distribution n°1478 Virginal est alimentée exclusivement par une fourniture de Vivaqua. Nous ne disposons pas d'une alternative pour assurer la continuité d'alimentation en eau malgré la recherche minutieuse que nos équipes ont réalisée.

Sollicités par les instances régionales, Vivaqua a informé commencer à réactiver une 3ème batterie de l'unité de traitement au charbon actif d'Ecaussinnes de sorte qu'une diminution de la teneur en PFAS de l'eau fournie notamment à la SWDE pour alimenter cette partie de votre commune devrait pouvoir être observée dans les prochaines semaines.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de notre considération la plus distinguée.»



LES TRAVAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE

SAINT-NICOLAS À LA JSI :



Le service travaux a réalisé le transport et montage du chapiteau permettant aux membres de la JSI de réaliser leur Saint-Nicolas

PRÉPARATION DU VILLAGE POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE :

Afin de rendre plus accueillant notre village pendant ces périodes de fêtes, nous avons réalisé les travaux suivants : Création de nouveaux personnages pour les crèches (Merci Thierry et Renaud) :



Transport et montage des chalets pour la Féér'ître :



CRÉATION DES COLIS POUR LES AINÉS :

Ce n'est pas moins de 1330 colis qui ont été réalisés par le service travaux. Les fournitures ont été commandées chez les commerçants locaux. L'ensemble a été livré dans les homes et distribué dans les salles communales. Merci à Amaury, Tom et Eric.



NETTOYAGE DES FILETS D'EAU, RAMASSAGE DES FEUILLES :

Le nettoyage des grilles et le ramassage des feuilles ont été réalisés dans l'ensemble de la commune.



TOURNÉE HYDROCUREUSE :



L'ensemble des avaloirs de la commune ont été débouchés après la chute des feuilles.



PATRO DE VIRGINAL :

Le service travaux a remplacé le plancher dans le local du patro de Virginal. Ensuite nous procéderons au remplacement de la toiture en polycarbonate ainsi que des sanitaires afin de permettre aux jeunes de profiter d'un endroit sain.

TARMAC À FROID :

Une tournée de tarmac à froid est en cours afin de supprimer les « nids de poules » dans la commune.



SUIVI DES TRAVAUX DU LOTISSEMENT :

Les travaux de terrassement ont débuté le long de la RN280 par la société TRBA.



Les mouvements de terres ainsi que les travaux de fond de coffre sont bientôt terminés.



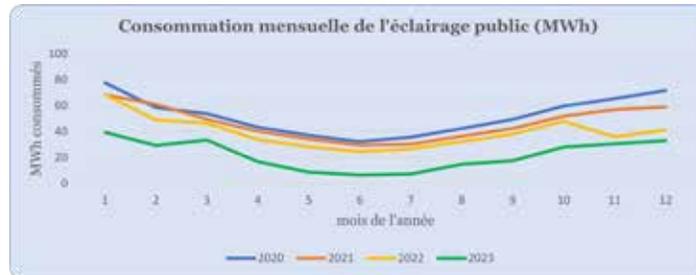


EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2022, suite à la crise énergétique, économique et environnementale, ORES propose à ses communes associées d'éteindre l'éclairage public communal du 1er novembre au 31 mars, entre minuit et 5h du matin. Au mois d'avril 2023, le défi énergétique était toujours présent. Afin d'y répondre, La commune d'Iltre a décidé de maintenir l'horaire d'extinction à l'exception des nuits précédant les samedi, dimanche et jours fériés. Cette décision s'inscrit également dans la continuité de l'adhésion d'Iltre à la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie qui prévoit de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2006. Elle permettra aussi de limiter la pollution lumineuse qui perturbe notamment la faune. Enfin, par cet exemple, la commune espère sensibiliser les habitants, les indépendants et les commerçants à réduire leur propre consommation.

Quels résultats après un an ?

Les graphiques, ci-contre, représentent les consommations mensuelles et totale de l'éclairage public des quatre dernières années. L'unité de mesure est le mégawatt heure (1 MWh = 1000 kWh).



depuis 2020 induite par d'importants investissements qui ont déjà été réalisés ces dernières années. La commune a fait remplacer de nombreux points lumineux par des technologies moins énergivores, comme les LED. 35% des lampadaires communaux fonctionnent maintenant avec cette technologie bien plus économique et ORES

Nous remarquons une diminution sensible des consommations

prévoit une couverture de 100% à l'horizon 2030. Cette modernisation progressive permet une diminution annuelle de consommation de 15% évitant ainsi une émission de 13 tonnes de CO2 chaque année. En 2023, nous pouvons observer une chute encore plus importante des

consommations. L'extinction nocturne ajoutée à la modernisation des luminaires permettra, pour cette année, une économie de 45% par rapport à 2022 ce qui représente une émission de 35 tonnes de CO2. D'un point de vue écologique le gain est important tant en matière d'émission de gaz à effet de serre que de pollution lumineuse.

Financièrement, malgré l'augmentation de 89% du prix du MWh pour l'éclairage public en 2023, cette diminution drastique de consommation permet une économie de 7%.



EXPRESSION POLITIQUE IC

TENEURS ÉLEVÉES DE L'EAU DE DISTRIBUTION EN PFAS : LE COLLÈGE COMMUNAL A UN RÔLE À JOUER.

Nous avons tous appris avec inquiétude et indignation les teneurs anormalement élevées de l'eau de distribution de notre commune en PFAS, « polluants éternels » :

- 67 ngr/litre à Iltre ;
- 83 ngr/litre à Virginal, chiffre très proche de la future norme européenne de 100 ngr/litre qui sera en vigueur en 2026, mais qui est déjà contestée par de nombreux experts.

Lors du conseil communal du 14 novembre, nous avons demandé au Bourgmestre de prendre avec bon sens et clairvoyance toutes les dispositions de prévention et de protection de la santé des habitants de notre commune, étant informés par la presse que le Parlement wallon proposait la mise en place de 2 seuils de vigilance :

- 30ngr/litre pour 20 PFAS ;
- 4ngr/litre pour les 4 PFAS les plus préoccupants.

Nous n'avons pas eu le sentiment d'être entendus ? Or nous estimons que le collège a un rôle important à jouer à 4 niveaux :

1. Au niveau de la province de Brabant wallon : demande d'analyses complémentaires de l'eau de distribution afin de comparer ces données avec celles de la SWDE;
2. Au niveau de la SWDE et de Vivaqua : demande de réalisation des opérations techniques pour faire baisser les taux de PFAS dans l'eau de distribution ;
3. Au niveau de la Région wallonne : demande d'investigation sur les causes possibles de ces taux anormalement élevés afin de trouver des solutions pérennes et efficaces.
4. Au niveau des autorités scientifiques et sanitaires : démarches et recherches afin de pouvoir communiquer aux citoyens les conseils les plus utiles concernant la consommation de l'eau du robinet et de leur recommander les mesures les plus adéquates.

>Pour le groupe IC, Ferdinand Jolly



EXPRESSION POLITIQUE PACTE

SÉRIEUX, SOLIDAIRE ET RASSURANT ... CE BUDGET 2024 ?

Dans la déclaration du Collège concernant le budget 2024, nous aurions pu espérer aussi les termes « ambitieux et actions pour les défis climatiques ».

Mais il n'en est rien. Non pas que le Collège ne fait rien pour réduire le dérèglement climatique mais il n'y croit pas, cela ne fait pas partie de son projet politique et Citoyen.

Or comme l'ensemble des pouvoirs publics la commune d'Iltre a également un rôle à jouer dans les objectifs que la COP 28 s'est fixés. Il est évident que la commune d'Iltre doit veiller au bon fonctionnement communal et de ses services, à l'équilibre financier, à soutenir les plus faibles... Mais aussi à prendre des mesures concrètes pour empêcher ou limiter les dérèglements climatiques.

Ce travail se mène au quotidien quand il faut acheter un nouveau véhicule, quand on doit installer une nouvelle chaudière, quand on doit décider des aliments qu'on propose dans nos repas scolaires ou lors de nos réceptions

communales.

D'une seule voix la minorité PACTE-IC a aussi réclamé une vision ambitieuse par rapport à la mobilité, par rapport à la politique touristique-culturelle, par rapport à la solidarité internationale et une vraie politique financière maîtrisée et sérieuse en matière immobilière (Centre Administratif et Bibliothèque).

Une majorité communale a le devoir d'animer un projet impliquant les citoyens, un projet qui insuffle l'espoir, qui est mobilisateur pour les enjeux sociétaux d'aujourd'hui.

Cette dimension est malheureusement trop absente aujourd'hui. Il s'agira cependant de l'intégrer dans la gestion communale de demain et ceci avec l'implication des habitants dans un nouveau projet pour Iltre.

>Pour le groupe PACTE, Luc Schoukens



CONCERT DU NOUVEL AN

Embarquez, cette année encore, pour le concert du Nouvel An de la Royale Harmonie de Virginal !

Sous la direction de Philippe Lambert, venez (re) découvrir un programme riche, coloré et envoûtant autour d'œuvres de Strauss, Lincke, Gershwin, ...

QUAND ?

Le 28.01.2023
à 15h

OÙ ?

Eglise Saint-Remy,
Grand Place 1460 Ittre

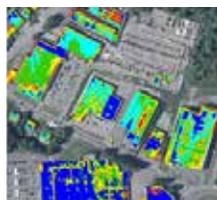
COMBIEN ?

Prévente 7,5€
Sur place 10€
Gratuit pour les
moins de 12 ans

Réservez vite votre place sur
www.ittretourisme.com ou en
scannant ce QR CODE !



RESTITUTION DES DONNÉES DE LA THERMOGRAPHIE AÉRIENNE



En février dernier, un survol aérien du territoire de la commune d'Ittre par un avion équipé d'une caméra thermique infrarouge a eu lieu afin de dresser un relevé

thermographique de l'ensemble des toitures.

Les images récoltées permettent, par un dégradé de couleurs, de visualiser les déperditions de chaleur par la toiture et peuvent donc déceler une isolation défaillante de la toiture, des ponts thermiques invisibles à l'œil nu ou encore des évacuations de chaleur indésirables.

Les données de la thermographie aérienne sont accessibles depuis novembre dernier et restitué aux citoyens et entreprises intéressées d'en prendre connaissance.

Le service énergie de la commune est à votre disposition pour prendre rendez-vous soit par mail à l'adresse energie@ittre.be soit par téléphone au 067/79 43 47.

Tout propriétaire pourra consulter les résultats pour son ou ses bâtiment(s). Une carte détaillée lui permettra de visualiser à quel endroit précisément l'isolation de sa

toiture peut être améliorée et il bénéficiera de conseils personnalisés pour un programme d'actions étendu visant à rendre son logement plus performant sur le plan énergétique.

L'ensemble des données sont traitées dans le strict respect du RGPD.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits en la matière (droit à l'information, droit de rectification, droit d'opposition) en contactant le DPO de la commune (dpo@ittre.be) ou le DPO d'in BW (DPO@inbw.be).

Ce projet a été réalisé à l'initiative d'in BW avec le soutien de la Région wallonne et du Brabant wallon.



LE COLLÈGE COMMUNAL D'ITTRE

Christian FAYT, BOURGMESTRE
0473/78 32 68 - c.fayt@ittre.be

Pascal HENRY, 1^{ER} ÉCHEVIN
0471/91 01 61 - p.henry@ittre.be

Fabienne MOLLART, 2^{ÈME} ÉCHEVINE
0474/23 12 64 - f.mollaert@ittre.be

Lindsay GOREZ, 3^{ÈME} ÉCHEVINE
0496/34 50 63 - l.gorez@ittre.be

Jacques WAUTIER, 4^{ÈME} ÉCHEVIN
0470/37 09 30 - j.wautier@ittre.be

Françoise PEETERBROECK,
Présidente du CPAS
0476/98 20 61 - f.peeterbroeck@ittre.be

Carole SPAUTE, Directrice générale



ÉTAT CIVIL : du 20/10/2023 au 14/12/2023

Suite à l'entrée en vigueur de la loi européenne sur la protection de la vie privée et du règlement général sur la protection des données (RGPD), les listes des naissances et des mariages ne pourront plus paraître dans le bulletin communal sans le consentement préalable et explicite des personnes concernées.

Sachant que la population apprécie être informée de ces heureux événements, il sera dorénavant demandé

aux parents des nouveaux-nés ou aux futurs époux de marquer leur accord pour la publication de l'information relative à la naissance ou au mariage.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 067/79.43.25 ou via population@ittre.be.

DÉCÈS

WILMET MYRIAM (07/11/1948 – 21/10/2023)

EVERS ROBERT (25/04/1950 – 26/10/2023)

LEGEIN GUY (07/10/1935 – 01/11/2023)

OLYFF MICHEL (17/07/1927 – 17/11/2023)

TORDEUR RENÉ (28/04/1930 – 15/11/2023)

HANKARD JOSEPH (18/01/1928 – 18/11/2023)

DEFRERE MONIQUE (03/05/1930 – 24/11/2023)

SAUBLAIN ANTOINE (30/12/1953 – 25/11/2023)

DENAYER MICHELINE (01/07/1956 – 27/11/2023)

CONTIGNAC LILIANE (08/07/1941 – 09/12/2023)

MAITRE ANNE (04/02/1928 – 10/12/2023)

NAISSANCES

FLOOR VALENTIN né le 20/09/2023

BOGAERT BUCHET RORY né le 28/10/2023

GOOSSENS SAMUEL né le 10/11/2023

MARIAGES

COUWEZ MAXIME ET HERRENT CASSANDRA
le 27/10/2023

CIAVARELLA NICOLAS ET CARTON NORA
le 23/11/2023

PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUX :

16 JANVIER 2024 à 19h00

6 FÉVRIER 2024 à 19h00

**SALLE DU CONSEIL COMMUNAL
GRAND PLACE, 2 - ITTRE**

Bulletin d'Informations Communales

Éditeur responsable : **Le Collège communal**

Coordination et mise en page : **Frédérique Joris**

Impression : **Rossel**